



Bassins s'apprête à vivre une période troublée après la démission de trois de ses municipaux. CÉDRIC SANDOZ

# « Pas une renonciation, mais une protestation »

**BASSINS** Mardi, trois municipaux ont démissionné avec effet immédiat de l'exécutif. Ils évoquent la mésentente au sein du collège. Avec deux membres restants, il ne peut plus siéger. Le canton devra intervenir.

PAR LAURA LOSE@LACOTE.CH

Coup de théâtre, mardi soir, lors de la séance du Conseil communal de Bassins. Trois municipaux ont annoncé leur démission en bloc, avec effet immédiat. A la fin de la séance, Cécile Martini, Marc Mazzariol et Laurent Vukasovic se sont levés et ont lu une lettre dense, se passant la parole dans une mise en scène préparée. Leur décision fait suite à « de nombreux mois passés à rechercher la collégialité et le consensus », indiquent-ils dans leur missive.

Après avoir cherché des solutions, « force est de constater que des dysfonctionnements importants persistent et qu'il est devenu impossible de remplir correctement les fonctions pour lesquelles nous avons été élus », ont-ils ajouté devant des conseillers plongés dans un silence pesant.

« Les rapports entre les membres de la Municipalité se sont détériorés bien au-delà de ce d'aucuns pourraient imaginer, atteignant un point de non-retour », ont encore proclamé les

trois ex-municipaux. Mais ils ne donneront pas plus de détails, invoquant le secret du collège.

## Didier Lohri visé

Sans que son nom ne soit cité, le syndic Didier Lohri est au centre des attaques formulées par les démissionnaires. Ils mentionnent la gestion des finances communales: « décalages de remboursements, dépenses au-delà des montants accordés, dette en hausse, etc. » Si les finances ont longtemps été gérées par le syndic, il les a cependant cédées à Laurent Vukasovic à la fin 2015. Face à ces accusations, Didier Lohri assure: « Je défendrai mes droits de citoyen. Et j'espère que le contenu de cette lettre sera analysé. Ils disent que je ne respecte pas la loi? Ce sera mon cheval de bataille. » Pour lui, la situation n'est pas une surprise. « Cela ne fonctionnait pas. Mais je ne comprends pas. A trois, ils avaient la majorité. C'est absurde! » Cécile Martini rétorque: « Forcer la minorité, ce n'est pas efficace. Nous ne devons pas être trois

contre deux, mais fonctionner ensemble. »

Le syndic dit avoir la conscience tranquille, et ne compte pas changer sa façon de fonctionner. « Ce n'est pas parce qu'ils sont majoritaires que cela signifie qu'ils prennent la bonne décision au regard de la loi », avance-t-il. En ajoutant: « On me traite de tous les noms d'oiseaux, mais je suis réélu depuis 1993. C'est paradoxal, non? »

## La dernière législature?

Souvent accusé de prendre trop de place, Didier Lohri affirme pourtant avoir pris du recul: « Je ne suis plus aux finances, il me semble que le signal était clair, que je m'impliquais moins. » Le syndic avait annoncé que cette législature serait sa dernière. « Mais avec ce qui vient de se passer, on peut s'attendre à tout! » Rigolard, il ne se laisse pas abattre par l'annonce de ses ex-collègues. « Je vais bientôt pouvoir écrire un roman sur ma carrière politique », plaisantait-il juste après le Conseil.

**« Nous ne devons pas être trois contre deux, mais fonctionner ensemble. »**

CÉCILE MARTINI  
EX-MUNICIPALE À BASSINS

La mésentente durait depuis des mois. La Préfecture avait d'ailleurs été sollicitée à ce sujet. « Nous avons accompagné la Municipalité pour remettre les finances à flot, ce qui a été fait, mais les tensions ont perduré », expose le préfet du district de Nyon, Jean-Pierre Deriaz.

## « Je suis consterné »

Les deux membres restants, Didier Lohri et Lorenzo Merlanti, souhaitent poursuivre leur mandat, si le canton le leur permet. « Je suis consterné pour les habitants de Bassins qui ont voté pour mes ex-collègues, a réagi Lorenzo Merlanti. Quand j'ai été élu il y a un an,

## Le canton doit prendre une décision

Suite à ces démissions en bloc, la Municipalité de Bassins n'a pas le nombre suffisant de membres pour siéger. Le sort de la commune est donc remis entre les mains du canton. Mardi soir, le préfet a informé la conseillère d'Etat Béatrice Métraux de la situation. Le Conseil d'Etat devra prendre une décision au plus vite à ce sujet, mais n'avait encore rien communiqué mercredi en fin d'après-midi. La première possibilité serait de remplacer les démissionnaires en attendant d'organiser une élection complémentaire. La deuxième serait de faire table rase, soit de destituer les deux restants et de réorganiser des élections. En attendant, la commune, mise sous régie, serait gérée par un administrateur ou par un conseil de régie, chargé d'organiser les élections. Le temps que la décision soit prise, vraisemblablement quelques jours, la commune reste sans gouvernement.

on m'a proposé de rejoindre le gang des dissidents. Mais je refuse de faire partie d'une conspiration. Aujourd'hui, je suis déçu et perplexe. Quand on s'engage, on va jusqu'au bout. » Mercredi matin, ces démissions ont eu des conséquences concrètes. Un câble a été arraché à la déchetterie. La commune n'ayant plus de gouvernement jusqu'à la décision du Conseil d'Etat, le syndic n'a pas pu prendre la décision d'entamer les réparations. J'ai dû me renseigner auprès du préfet, qui m'a autorisé à appeler un électricien », explique Didier Lohri.

De leur côté, les démissionnaires

n'excluent pas un retour à leur poste, si les citoyens le souhaitent et dans « un environnement renouvelé ». « Ce n'est pas une renonciation, mais une protestation », soulignent-ils.

Au printemps 2017, deux municipaux avaient déjà quitté l'exécutif. Mais Didier Lohri ne s'en formalise pas: « J'ai consommé moins de municipaux que mes prédécesseurs », insiste-t-il. Du côté de la Préfecture, la situation de la commune de Bassins inquiète. « Avec tous ces départs, nous ne sommes pas rassurés », confie Jean-Pierre Deriaz.